

Communiqué de presse

24 juillet 2026

La BCE va commencer la mise en œuvre de la facilité de *repo* renforcée pour les banques centrales

- L'Eurosystème a entamé le processus d'intégration (*onboarding*) des banques centrales n'appartenant pas à la zone euro à la facilité de *repo* renforcée (EUREP), avec des tirages possibles à compter du T4 2026
- EUREP sera mise en œuvre par cinq banques centrales nationales et sera coordonnée par la BCE

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a décidé ce jour des modalités opérationnelles et du processus d'intégration de l'EUREP renforcée [annoncée le 14 février](#). La nouvelle facilité favorise la transmission harmonieuse de la politique monétaire et renforce également le rôle international de l'euro. Elle sera gérée par cinq banques centrales nationales (la Deutsche Bundesbank, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia et la Nederlandsche Bank) sous l'égide de la BCE.

Les banques centrales intégrées recevront de la liquidité en euros sous la forme de prêts en contrepartie de garanties de haute qualité libellées en euros, rémunérés au taux des opérations principales de refinancement (*main refinancing operations*, MRO) majoré d'un *spread* fixé par le Conseil des gouverneurs afin de préserver le caractère de filet de sécurité (*backstop*) de la facilité. L'échéance d'une transaction sera comprise entre un jour et une semaine et pourra être prolongée. Le montant maximal de la ligne par banque centrale individuelle est de 50 milliards d'euros. Des mesures d'atténuation des risques appropriées sont en place pour protéger l'Eurosystème de façon adéquate.

La facilité renforcée offre un accès permanent et est en principe ouverte à toutes les banques centrales et autorités monétaires n'appartenant pas à la zone euro, sauf exclusion pour des motifs liés, en particulier, au blanchiment d'argent, au financement du terrorisme ou à des sanctions. Les banques centrales intégrées peuvent utiliser les fonds de l'EUREP de manière flexible, sans restriction *ex ante*.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

La BCE va commencer la mise en œuvre de la facilité de repo renforcée pour les banques centrales

Une fois le processus d'intégration achevé, les banques centrales pourront recourir à la facilité à compter du T4 2026.

La BCE publiera chaque semaine le montant total quotidien des liquidités fournies au titre de l'EUREP et des lignes de *swap*.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Clara Martín Marqués au :
+49 69 1344 17919.**

Notes

- De plus amples informations sur les lignes de liquidité de la BCE et la nouvelle facilité EUREP sont disponibles sur cette page : https://www.ecb.europa.eu/mopo/international-market-operations/liquidity_lines/html/index.en.html

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France